



**VILLE DE
NAMUR**

DAU | Département
Aménagement
Urbain

M. et Mme MEERT-DEMEY
Avenue Louis Vercauteren, 2/1

1160 Auderghem

PERMIS D'URBANISME

Identification du projet

La construction d'une habitation unifamiliale
à Vedrin, Rue Jean Matagne
Paraissant cadastré 13e division, Vedrin, section B n°40G, 45C2

Namur, le **28-03-2017**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 117, du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et du Patrimoine, tel que modifié par le Décret du 27 novembre 1997, nous vous transmettons, en annexe, la décision du Collège communal en date du 09 mars 2017 vous octroyant le permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation unifamiliale sur un bien sis à Vedrin, Rue Jean Matagne et paraissant cadastré 13e division, Vedrin, section B n°40G, 45C2.

Nous vous invitons à prendre connaissance des éventuelles impositions assortissant le permis d'urbanisme.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que notre Service des Finances vous réclamera prochainement le montant de la taxe due pour la délivrance de ce document.

Copie de la présente est transmise au Fonctionnaire délégué.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation,
L'agent traitant,

Carine BELLE

URBANISME

Service d'appui administratif

Votre correspondante :

Carine BELLE

081/247.142

Service Technique

Votre correspondant :

M. Cédric TIMSONET

081/247.233

Références Dossier

DAU/AJA/

PU/VED/406/2016

Mode d'envoi

PAR PLI RECOMMANDÉ

Annexes

Décision collège communal
Plans

Début et fin de travaux

Affiche permis

Formulaire suivi des travaux

Communications importantes

Copie du courrier au

Fonctionnaire délégué

Hôtel de Ville
Aile A – 2^{ème} étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, 1
5000 Namur

Accessible au public
du Lundi au Jeudi
de 8h00 à 12h00

Accueil général Urbanisme :

081/246.346 – 246.347

Fax : 081/246.590

Courriel :

urbanisme@ville.namur.be



**VILLE DE
NAMUR**

DAU

Département
Aménagement
Urbain

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

DGO4 – Direction de Namur

M. Marc TOURNAY – Fonctionnaire délégué

Place Léopold, n°3

5000 NAMUR

PERMIS D'URBANISME

Envoi permis au FD

Identification du projet

Vos réf. : UAP3/2016/97/429732

M. et Mme MEERT-DEMEY

La construction d'une habitation unifamiliale

à Vedrin, Rue Jean Matagne

Paraissant cadastré 13e division, Vedrin, section B n°40G, 45C2

Namur, le **28-03-2017**

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 117, du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et du Patrimoine, tel que modifié par le Décret du 27 novembre 1997, nous vous transmettons, en annexe, la décision du Collège communal en date du 09 mars 2017 octroyant le permis d'urbanisme à M. et Mme MEERT-DEMEY pour la construction d'une habitation unifamiliale sur un bien sis à Vedrin, Rue Jean Matagne et paraissant cadastré 13e division, Vedrin, section B n°40G, 45C2.

Copie de la présente est transmise au demandeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation,
L'agent traitant,

Carine BELLE

URBANISME

Service d'appui administratif

Votre correspondante :

Carine BELLE

081/247.142

Service Technique

Votre correspondant :

M. Cédric TIMSONET

081/247.233

Références Dossier

DAU/AJA/

PU/VED/406/2016

Mode d'envoi

PAR PORTEUR

Annexe

Décision collège communal

1 exemplaire du permis

Courrier demandeur

Hôtel de Ville
Aile A – 2^{ème} étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, 1
5000 Namur

Accessible au public
du Lundi au Jeudi
de 8h00 à 12h00

Accueil général Urbanisme :

081/246.346 – 246.347

Fax : 081/246.590

Courriel :

urbanisme@ville.namur.be